

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 SEPTEMBRE 2010
A 18H**

Convocation du 17 septembre 2010

Etaient présents:

M. Alain LONGUENT, Maire.

MM. Laurent JACQUES, Jean-Jacques LOUVEL, Michel BILON, Mme Florence LAVOINE, M. Régis BOULENGER, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Nadine PISKADLO, Adjoints.

M. Philippe VERMEERSCH, Mme Carmen BILON, M. Jean VENEL, Mmes Arlette EL-AMRI, Chantal MOREL, MM. Marc LAVOINE, Philippe POUSSIER, Conseillers Délégués. Mmes Nathalie VASSEUR, Honora GUENARD, M. Philippe CUVELIER, Mmes Françoise LORPHELIN, Roselyne ROUSSEL, M. Jean-Marie BYHET, Mmes Frédérique CHERUBIN, Thérèse LASNEL, Conseillers Municipaux.

Absents donnant procuration :

Mme Christine LAVACRY, Conseillère Déléguée qui a donné procuration à M. Régis BOULENGER.

M. Jacky MOREL, Conseiller Municipal qui a donné procuration à M. Jean-Jacques LOUVEL.

M. Yann-Gaël DUPUY, Conseiller Municipal qui a donné procuration à M. Marc LAVOINE.

Absent excusé:

M. Benjamin COMTESSE, Conseiller Municipal.

M. Le Maire a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et a nommé Mme Frédérique CHERUBIN, secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière réunion de conseil en date du 06 juillet 2010 est adopté par 23 des membres présents, une abstention M. Philippe POUSSIER, abstention motivée par le fait que les explications données sur son abstention relative à l'augmentation des tarifs camping n'étaient pas mentionnées dans le procès verbal du 6 juillet 2010.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Le Maire fait la déclaration suivante

Texte de Monsieur Le Maire :

« Mes chers collègues,

Ce conseil municipal de rentrée n'a pas de question majeure à examiner. C'est un conseil de régularisation des affaires courantes à l'exception du remplacement de notre collègue Marguerite Pasin, mais j'y reviendrai plus longuement tout à l'heure.

Par contre, il se situe dans une période marquée par des menaces de suppressions d'emplois.

À Eu, nous apprenons le dépôt de bilan de Techni-Bureau.

Après 80 licenciements en 2009, malgré des heures supplémentaires réalisées début 2010, ce sont aujourd'hui les 137 emplois restants qui sont menacés.

Le groupe américain propriétaire de l'entreprise a réalisé 200 millions de dollars de profits en 2009.

Techni-Bureau a perçu des aides régionales à la formation et à la sauvegarde de l'emploi. Il se dit qu'un détournement sur d'autres sites de production serait organisé pour justifier les choses. Si tel était le cas, il faudrait enfin de poser la question du conditionnement des aides publiques et de leur remboursement si l'argent n'était pas utilisé à des fins respectables.

Suite à la tenue des Assises du Verre en fin d'année dernière, nous avons pris soin de questionner le ministre de l'industrie sur le devenir du pôle verrier. Christian Estrosi avait répondu qu'une rencontre devait être organisée par le préfet en septembre. La fin du mois est arrivée et la date n'est toujours pas fixée.

Des inquiétudes fortes pèsent sur toute la filière sous-traitante verrière. Les menaces se font jour pour Jenniver, les Verreries de la Somme. Des bruits circulent aussi sur l'avenir de SMURFIT à Ponts-et-Marais.

Qu'en est-il de l'avenir d'Alcatel à Eu et du pôle d'excellence qui devait s'y créer ?

Quoi qu'il en soit, nous porterons au débat toutes ces questions lors des rencontres dans le cadre des Assises Régionales de l'Industrie et de l'Innovation qui doivent se tenir cet automne.

D'ici là, les 2 et 12 octobre, nous allons devoir nous mobiliser encore plus nombreux pour défendre nos droits à la retraite, à une pension décente, à une politique de santé et une protection sociale de haut niveau.

Cela implique que le gouvernement rouvre la porte aux négociations revendiquée par 70 % de la population et toutes les organisations qui appellent au rassemblement.

Vous n'êtes pas sans connaître et sans savoir que des salariés du Casino sont en grève depuis le 11 septembre. Je n'ai pas à juger de la forme du conflit. Mais je constate que la position de la direction de Joa, qui refuse toute discussion et apporte pour seule réponse des sanctions, nourrit l'escalade et la provocation.

C'est inadmissible. J'ai proposé à la direction comme aux salariés d'organiser une médiation et ce à deux reprises. Je me suis heurté au mur du refus de la part de la direction.

J'en appelle aujourd'hui à l'intelligence, au bon sens, à la négociation pour déboucher sur un compromis permettant la reprise de l'activité afin d'instaurer un climat social apaisé.

Qu'il me soit permis d'évoquer ma préoccupation liée à la réforme des collectivités locales et de la fiscalité. Suppression de la Taxe Professionnelle, recul des aides de l'État qui seront réduites dans le budget de l'État 2011 annoncé avec des coupes drastiques et des économies imposées sur le dos des salariés et des ménages, des plus démunis. C'est ce qui se traduit déjà à travers les transferts de fiscalités dans nos communes, par les impôts ménage (taxe d'habitation et foncier bâti).

Toutes ces réformes, comme le bouclier fiscal, protègent les nantis, les plus riches, comme cela est le cas avec le remboursement scandaleux de 30 millions d'euros par le fisc à la première fortune de France. Nous aurons l'occasion de débattre de ces questions de politique municipale d'ici la fin de l'année. Décidément, les raisons de se rassembler et d'agir sont plus que jamais à l'ordre du jour ».

COURRIERS RECUS :

- **Courrier de M. et Mme André LAVACRY qui remercient la municipalité pour les marques d'affection, de sympathie et le soutien qu'elle leur a témoignés suite au décès de Mme Paule LAVACRY ;**
- **Courrier de la famille de M. Norbert LEDOUX qui remercie la municipalité pour les marques de sympathie et d'amitié dont elle a fait preuve à la suite du deuil qui l'a affectée.**
- **Un courrier de M. Jean-Pierre LOUVION, artiste peintre qui tient à remercier l'ensemble du personnel notamment au travers de l'excellent accueil qui lui a été réservé lors de son exposition de tableaux au forum, fin août.**
- **Un courrier de l'association Buchenwald-Dora et Kommandos qui remercie la municipalité pour son aide financière qui permet à quelques élèves du Tréport de participer au voyage mémoire organisé par le Comité Régional de l'Association Buchenwald-Dora et Kommandos.**
- **Un courrier de Mme Marie-Françoise GAOUYER, Maire de la ville d'Eu qui remercie la municipalité pour sa participation au financement du SMUR.**
- **Un courrier de M. François GOUET qui remercie la municipalité du Tréport pour la contribution essentielle qu'elle lui a apportée à la réussite de la cérémonie du 2 juillet 2010, au cours de laquelle M. François GOUET, s'est vu remettre les insignes de chevalier de la Légion d'Honneur. Son courrier de remerciement était accompagné d'un chèque au profit des Œuvres Sociales de la ville du Tréport.**
- **Un courrier du Secours Populaire qui adresse ses très chaleureux remerciements aux membres du Conseil Municipal pour la subvention de fonctionnement qui lui a été accordée pour l'année 2010.**
- **Un courrier de M. Emmanuel MAQUET, Président de l'association « Fête des Baigneurs » qui souhaite remercier la Police Municipale du Tréport pour avoir assuré la sécurité lors du défilé de la Fête des Baigneurs au départ de la gare SNCF.**

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL – DEMISSION D’UN ADJOINT – ELECTION D’UN NOUVEL ADJOINT

Après l’exposé de M. Le Maire précisant que Mme Marguerite PASIN a présenté sa démission du poste d’adjoint qu’elle occupait au sein de cette Assemblée, conformément à l’article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir félicité et remercié Mme Marguerite PASIN pour l’ensemble de son action pour le développement de la culture sur la commune de le Tréport, il convient de procéder à l’élection du nouvel adjoint.

Conformément à L’article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue.

Le nouvel adjoint occupera dans l’ordre du tableau le même rang que l’élu démissionnaire soit le 3ème rang.

M. Le Maire propose d’élire M. Philippe VERMEERSCH en qualité d’adjoint et précise que celui-ci se verra confier la délégation : culture, bibliothèque, fête et cérémonie.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l’urne : 26
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 26

A obtenu Philippe VERMEERSCH 26 voix.

M. Philippe VERMEERSCH est élu 3^{ème} adjoint et se voit confier la délégation : culture, bibliothèque, fête et cérémonie.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. Philippe VERMEERSCH rappelle le litige opposant LA VILLE DU TRÉPORT/ GREPI ET AUTRES relatif à la construction du parking souterrain esplanade Louis Aragon, demande au Conseil Municipal qu’une délégation lui soit accordée pour l’autoriser à ester en justice en cause d’appel dans le cadre de ce dossier précis VILLE DU TRÉPORT/ GRÉPI ET AUTRES.

Délibération adoptée à l’unanimité.

CONTRAT GROUPE D’ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – PERSONNEL COMMUNAL/ DEXIA SOFCAP

VU :

- La Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l’article 26 ;
- Le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l’application de l’article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d’assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

LE MAIRE RAPPELLE :

- Que la Commune a, par délibération du 15 décembre 2009, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié ;

LE MAIRE EXPOSE :

- Que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

En raison de l'augmentation des congés longue maladie, le taux retenu et applicable à la masse salariale brut pour calculer la prime d'assurance est relevé à 7,57% au lieu de 5,70 précédemment.

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'accepter la proposition suivante :

ASSUREUR : CNP ASSURANCES/DEXIA SOFCAP

DURÉE DU CONTRAT : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011

RÉGIME DU CONTRAT : capitalisation

PRÉAVIS : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Ces dispositions s'appliquent aux agents affiliés à la CNRACL pour tous les risques :

- Décès
- Accident de service et maladie imputable au service sans franchise
- Maladie de longue durée, longue maladie sans franchise
- Maternité/ adoption/ paternité
- Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire.

AUTORISE M. Le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION VILLE DU TREPOT/ CIDEFE – ANNEE 2010

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui font de la formation un droit individuel pour chaque élu(e) et une dépense obligatoire pour la collectivité, la commune de Le Tréport prendra en charge les frais inhérents aux formations réalisées, en respectant le droit pour chaque élu(e) de se former auprès de l'organisme agréé de son choix.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention avec le Centre d'Information de Documentation d'Etude et de Formation des Elus, **PRECISE** que pour l'année 2010, 4 élus seront concernés et que la formation coûte 651,00€ par élu.

Délibération adoptée à l'unanimité.

SOCIETE WIKA DIMO – MEMODAILLE – REDEVANCE 2010

La SOCIETE WIKA DIMO, sise 678 avenue Jean Jaurès – 77190 DAMMARIE LES LYS a sollicité la municipalité pour implanter un mémodaille sur la commune du TREPORT moyennant une redevance annuelle.

Sur l'avis de la Commission « Développement Touristique et Commercial », Le Conseil Municipal **DECIDE** de porter la REDEVANCE ANNUELLE à **500,00€ TTC** et ce, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION PORTANT SUR LA DESIGNATION DU MEDECIN REFERENT

Après l'exposé de M. Jean-Jacques LOUVEL précisant que la mise en place de cette convention représentait un gage de qualité et de sécurité pour les parents, le Conseil Municipal **RETIENT** M. Bruno GARRAUD comme médecin référent pour la structure « multi-accueil », **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention d'intervention entre M. le Dr Bruno GARRAUD et la ville du Tréport, **PRECISE** que la présente convention renouvellera ses effets à chaque fin d'année civile sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au moins 3 mois à l'avance.

Délibération adoptée à l'unanimité

CONVENTION VILLE DU TREPORT/ PASCAL SAVOYE – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL «LE PETIT NAVIRE »

Afin d'éveiller les jeunes enfants fréquentant la structure « multi-accueil », à la musique, le Conseil Municipal **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention avec M. Pascal SAVOYE, il propose une intervention hebdomadaire de 10h00 à 11h00 de septembre 2010 à juillet 2011, soit 44 séances rémunérées à 35,00€ de l'heure.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION VILLE DU TREPORT/ CENTRE EQUESTRE MERS LES BAINS- ANNEE 2010

Dans le cadre des activités organisées par l'Accueil de Loisirs « Calamel », et notamment l'équitation, le Conseil Municipal **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention pour la période de septembre 2010 à juin 2011, **PRECISE** que le tarif sera de 9.90€ par enfant et par heure. Le nombre de places réservées par ce créneau horaire étant de 8 enfants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

ERDF CONVENTION TRIENNALE 2010-2012 CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMELIORATION ESTHETIQUE DES OUVRAGES

M. Laurent JACQUES expose que ce présent accord a pour objet de définir les modalités de participation du concessionnaire au titre de l'intégration des ouvrages dans l'environnement pour la période 2010/2012.

Le concessionnaire s'engage à participer dans la limite de 40% du montant hors TVA des travaux, avec un plafond de 10 800,00€ HT pour la période concernée.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. Le Maire à signer une convention triennale avec ERDF.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DISSIMULATION DES RESEAUX - ROUTE D'ETALONDES - AVENANT ENTREPRISE CEGELEC

M. Laurent JACQUES expose qu'au cours des travaux a été demandée une modification des candélabres entraînant une moins-value, le Conseil Municipal **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise CEGELEC pour un **montant négatif de 1 600,00€ HT, soit 1 913,60 € TTC.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DU TREPORT/ OFFICE DU TOURISME POUR MISE EN VENTE DE CONTREMARQUES DE BILLETS DE SPECTACLES ORGANISES PAR LA VILLE DU TREPORT

Afin de faciliter la vente de billets de spectacles en multipliant les points de vente, la commission culturelle propose une convention de partenariat avec l'Office du Tourisme. Après l'exposé de M. Jean VENEL précisant l'objet de cette convention et les modalités de partenariat entre la VILLE DU TRÉPORT ET L'OFFICE DU TOURISME, le Conseil Municipal **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention de partenariat qui lie la VILLE DU TRÉPORT ET L'OFFICE DU TOURISME, dans le cadre de la mise en vente de contremarques de billets de spectacles organisés par la ville du Tréport.

Cette convention définit les modalités du partenariat, à savoir :

La VILLE du TREPORT est l'organisateur des manifestations. Elle délègue à l'OFFICE DU TOURISME la mise en vente de contremarques donnant un accès exclusif au spectacle spécifié sur la contremarque. Chaque contremarque sera échangeable contre un billet de même valeur le jour du spectacle.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an. La convention se renouvellera, sauf dénonciation d'une des parties, par lettre recommandée intervenue au plus tard trois mois avant l'échéance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION VILLE DU TREPORT/ FRANCE BILLET SAS

Afin d'étendre la vente de billets de spectacles au-delà des limites tréportaises pour toucher une clientèle dieppoise, rouennaise ou plus lointaine, la commission culturelle propose une convention de partenariat entre la ville et France Billet SAS. La convention a pour objet d'accorder au distributeur France Billet SAS le droit de vendre, proposer, fabriquer les contremarques de billets de spectacles organisés par la ville du Tréport.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention de partenariat liant la ville du Tréport à France Billet SAS. Cette **convention** est établie pour une **durée d'un an, à compter de la date de signature**, avec une clause de résiliation contractuelle.

Délibération adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

M. Laurent JACQUES expose :

- ✓ Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 45),
- ✓ Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- ✓ Vu le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Par délibération du 15 avril 2008, le Conseil Municipal avait désigné les membres volontaires pour siéger à la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées, Suite au choix par la Commission d'Appel d'Offres de retenir Access'Cible pour l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ; cette association, après avoir établi le diagnostic de l'état d'accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune, s'est attachée à déterminer les secteurs géographiques pertinents et la priorité de leur mise en conformité : établissements recevant du public (centre administratif), écoles, espaces culturels, espaces touristiques ; en vue du respect de la chaîne des déplacements les plus fréquents sur la commune. Il s'agissait d'assurer une continuité des cheminements piétons reliant les lieux publics ou présentant un intérêt pour le public. Ce plan a été présenté et adopté par la Commission Communale d'Accessibilité en réunion du mercredi 15 septembre 2010.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune de LE TREPORT, **AUTORISE** M. Le Maire à mettre en œuvre ce plan et appliquer les dispositions législatives et réglementaires qui s'y rapportent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION VILLE LE TREPORT/MME GENDROT FABRE BEATRICE PSYCHOLOGUE – STRUCTURE LA PARENT'AISE.

M. Jean-Jacques LOUVEL expose que dans le cadre des activités de la structure « LA PARENT'AISE », il est proposé de faire appel à un psychologue pour :

- superviser l'équipe et l'aider dans ses démarches d'accueil,

- débattre des questions d'éducation des enfants, offrir un soutien, permettre aux parents de mieux comprendre leurs enfants, faciliter l'expression de la parole et permettre l'enrichissement mutuel.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention avec Mme GENDROT FABRE Béatrice.

Mme GENDROT FABRE interviendra 1 fois tous les 2 mois pour la supervision de l'équipe, 1 fois tous les 2 mois lors du groupe de parole, soit un maximum de 9 séances entre le 1^{er} octobre 2010 et le 30 juin 2011.

Le coût d'une séance étant de 90,00 euros, le montant maximum de la prestation s'élèvera à 810,00 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL – PRIME DE FIN D'ANNEE 2010

Sur avis favorable émis par la Commission des Finances, sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal **ACCORDE** une prime de fin d'année au personnel communal.

Le Montant de cette prime pour 2010 sera de 1 470,00€.

Plusieurs élus s'interrogent sur le versement de l'intégralité de la prime en cas d'absentéisme.

Cette question devrait être discutée pour l'année prochaine.

Jean Jacques LOUVEL fait remarquer que pour cette année, il est impossible de corriger le montant de la prime en fonction de l'absentéisme ; les agents doivent être préalablement prévenus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

BMX – AMENAGEMENT DE VRD ET ESPACES VERTS – EBTP – AVENANT N°1

M. Laurent JACQUES précise qu'il a été demandé à l'entreprise au cours de l'exécution des travaux de modifier certaines prestations d'origine. Cela consiste notamment à supprimer la grille de départ du lot 1, une erreur s'était glissée dans le bordereau de prix de ce lot, de plus, il s'est avéré que le virage n°2 était trop près de la ligne d'arrivée, il a donc fallu modifier celui-ci, remettre un remblais et fixer le tout avec des talublocs. Ces modifications génèrent une moins-value. Le Conseil Municipal **AUTORISE M. Le Maire à signer l'avenant négatif avec l'entreprise EBTP pour un montant de 1 557,15€ HT soit 1 862,35 TTC.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

POLE EMPLOI – CONVENTION DE LOCATION TERRAIN RUE DE LA DIGUE

Après l'exposé de M. LONGUENT expliquant avoir été sollicité par POLE EMPLOI pour implanter des bungalows par manque de place dans leurs locaux, le Conseil Municipal **AUTORISE M. Le Maire à signer la convention de location d'un terrain rue de la Digue au Tréport avec POLE EMPLOI, moyennant un loyer mensuel de 400,00€ révisable à la date d'anniversaire de la convention de location soit le 1^{er} décembre.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

EBTP – CONVENTION DE LOCATION TERRAIN RUE PIERRE MENDES FRANCE

Après l'exposé de M. LONGUENT expliquant avoir été sollicité par l'entreprise EBTP pour stocker des matériaux et engins sur la commune de LE TREPORT

Le Conseil Municipal **AUTORISE M. Le Maire à signer la convention de location d'un terrain rue Pierre Mendès France au Tréport, à compter du 1^{er} octobre 2010 moyennant un loyer trimestriel de 1 500,00€.**

Ce loyer sera révisable à la date anniversaire de la convention de location soit le 1^{er} octobre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

INSCRIPTION DU GR21 AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

Après l'exposé de M. Michel BILON, le Conseil Municipal

- **ACCEPTÉ** l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIRP), des chemins ruraux suivants :

Noms ou numéros du chemin rural	Section cadastrale	Numéros de parcelle
GR 21	AB	3
GR 21	ZA	1 – 2 – 4 – 5 – 6 – 7 - 8

- **S'ENGAGE** à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés
- **S'ENGAGE** également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,
- **S'ENGAGE** à conserver leur caractère public,
- **PREND** acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires)

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION TEMPORAIRE D'AUTORISATION DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT SUR LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE SITUE SUR LE SENTIER DU LITTORAL

Après l'exposé de Michel Bilon, le Conseil Municipal **AUTORISE M. Le Maire à signer la convention temporaire d'autorisation de passage et d'aménagement sur le domaine privé de la commune situé sur le sentier du littoral.**

Cette convention a pour objet de fixer les responsabilités et les modalités relatives à l'ouverture, à l'aménagement et à l'entretien du sentier du littoral. Elle instaure le droit de passage des randonneurs sur le sentier traversant la parcelle cadastrée AB n°3 et autorise les aménagements.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION D'ADHESION DE LA COMMUNE DU TREPORT AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et propose l'adhésion à la prestation médecine préventive du service «Santé Sécurité au Travail » géré par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} septembre 2010. Le Conseil Municipal **DECIDE** d'adhérer à compter du 1^{er} septembre 2010 à la prestation médecine préventive du service « Santé Sécurité au Travail » du Centre de Gestion, et ce pour une durée de 4 ans, **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION DE RECHERCHE D'OPTIMISATION DES DEPENSES DANS LE DOMAINE DE LA FISCALITE LOCALE – CABINET CTR

M. Le Maire expose que le cabinet CTR recherche des possibilités d'optimisation des dépenses dans le domaine de la fiscalité locale, remet des rapports contenant les recommandations accompagnées de leur estimation, puis à les mettre en application après accord de la commune.

Pour chaque recommandation mise en œuvre, les honoraires du Consultant seront établis au taux de 40% sur les régularisations profitables à la commune faisant l'objet du dossier de réclamation, ainsi que sur les économies profitables à la commune pendant 24 mois à compter de la date de mise en œuvre des recommandations.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention de recherche d'optimisation des dépenses dans le domaine de la fiscalité locale avec le cabinet CTR.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION DE RECHERCHE D'OPTIMISATION DES RESSOURCES PATRIMONIALES – CABINET CTR

M. Le Maire expose que le cabinet CTR recherche des possibilités d'optimisation des ressources patrimoniales (notamment sur la TVA, la redevance d'occupation et de délégation de service public), puis met en application après accord de la commune.

La présente convention prend effet à sa date de signature et est conclue pour l'optimisation des ressources patrimoniales des années 2010, 2011, 2012 et des années antérieures.

Pour chaque recommandation mise en œuvre, les honoraires du Consultant seront établis au taux de 40% sur les recettes complémentaires et régularisations obtenues ou réalisées au titre des années 2010, 2011, 2012 et des années antérieures.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention de recherche d'optimisation des recettes patrimoniales avec le cabinet CTR.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET VILLE LE TREPORT

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	2182 – 020 – P309	+ 3 190
Dépenses	2128 – 822 – P 175	+ 7 850
Dépenses	2313 – 020 – P 352	- 11 040

FONCTIONNEMENT

Dépenses	6067 – 211 – EM1	+ 4 942.50
Dépenses	6067 – 211 – EM2	+ 5 250.50
Dépenses	6067 – 212 – EP1	+ 17 262.50
Dépenses	6232 - 024 – FE	- 27 455.50

Délibération adoptée à l'unanimité.

MOTION DE SOUTIEN DU COMITE DE DEFENSE POUR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DU TRIAGE DE SOTTEVILLE

Motion présentée par le groupe communiste.

Philippe VERMEERSCH expose

M. Le Maire

Mesdames et Messieurs les Adjoints,

Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Mon intervention vise à vous proposer d'adopter la motion suivante.

« Le Gouvernement a décidé de relayer avec zèle la directive européenne d'ouverture à la concurrence du Fret ferroviaire.

C'est encore un pan entier du secteur public qui est visé et démantelé.

Dans une période où les enjeux environnementaux, issus du Grenelle de l'environnement, sont prétendument au cœur des préoccupations, ce sont des milliards de tonnes de marchandises qui vont être jetés sur les routes, un volume estimé à plus de 4 000 camions par jour pour la seule région de Normandie.

Le Comité d'Etablissement Régional SNCF de Normandie dénonce le projet de fermeture du centre de triage de SOTTEVILLE-LES-ROUEN et la casse d'un service public qui dispose d'une capacité de traiter quotidiennement 2 500 wagons de fret, menaçant directement 2 000 emplois de cheminots.

Le Débat Public que le Comité d'Etablissement a organisé le 27 avril 2010 a permis de montrer la pertinence économique et sociale du maintien du triage de SOTTEVILLE et a conduit à l'édition d'une pétition qui a déjà rassemblé plusieurs milliers de signatures.

Aussi, M. Le Maire, Cher(e) collègue, je vous propose que la motion soit adressée, signée par l'ensemble des élus, au Comité d'Etablissement Régional SNCF.

Le débat public du 27 avril 2010, à l'initiative des élus du Comité d'Etablissement Régional SNCF Normandie, a montré toute la pertinence économique et sociale du maintien du triage de Sotteville, les participants ont mis en exergue les enjeux humains sur lesquels se greffent

un fort attachement à la notion de service public. Il est essentiel de maintenir un triage performant :

- Pour assurer un maillage équilibré du territoire, gage d'un développement économique harmonieux
- Pour disposer d'alternatives à la route dans le respect des objectifs de réduction de Gaz à Effet de Serre du secteur des transports, inscrits dans la loi Grenelle,
- Pour préserver les savoirs et savoir-faire ainsi que l'outil technologique,
- Pour pouvoir financer les infrastructures ferroviaires grâce à l'utilisation des sillons fret,
- Pour développer une politique dynamique de l'emploi où le statut des cheminots est le garant de la sécurité des circulations.

C'est pourquoi, Le Conseil Municipal **APPROUVE** la motion de soutien du comité de défense du CER SNCF NORMANDIE.

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Jacques LOUVEL souhaitait féliciter l'association « le mur de la Manche » nouvellement créée pour l'importance des travaux réalisés dans l'ouvrage militaire du Kahl burg, félicite également le musée du vieux Tréport qui présente l'histoire du Tréport sur 3 niveaux et participe à l'enrichissement du Patrimoine local.
- Alain LONGUENT met en avant l'implication bénévole des membres de l'association « le mur de la Manche » par leurs travaux, cet ouvrage devient un produit touristique de premier ordre.
- Jean-Marie BYHET se désolé de la recrudescence des goélands sur la commune du Tréport et des problèmes que cela occasionne à la population.
- Michel BILON répond qu'à la suite des 5 ans de traitement, il y avait nécessité de marquer un arrêt. En fin d'année, une demande de comptage sera faite auprès des organismes spécialisés et une demande de stérilisation sera adressée en Sous Préfecture pour qu'une nouvelle campagne puisse se mettre en place en avril ou mai 2011.
- Jean VENEL abonde dans le sens de Jean-Jacques LOUVEL concernant les travaux réalisés par l'association « le mur de la Manche ». Toutefois, pour une réelle promotion de ce produit touristique, l'association devrait entreprendre des travaux de sécurisation qu'elle ne pourrait financer elle-même.
- Philippe CUVELIER félicite également cette association pour les visites des abris anti-aériens de l'école LDM organisées lors de la journée du patrimoine. Pour la première fois, la mise en place d'un éclairage par les services techniques a permis de mettre en valeur ces abris anti-aériens et de les découvrir sous un nouvel angle. Les scolaires ont pu bénéficier de cette visite en compagnie de dames ayant vécu les bombardements, mémoires vivantes de cette page d'histoire.